



MAIRIE

DE

PUYBEGON

81390

ARRETÉ :

AR_2023_23

Interdiction de stationnement pour le Challenge du Souvenir 2023

Le Maire de Puybegon :

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant la demande du président de l'ALPP, M. PIETRAVALLE Philippe, en date du 8 septembre 2023,
- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation du Challenge du souvenir et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-bourg, de réglementer le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
- Considérant l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 - Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking de la salle de rencontres, dans la continuité du monument aux morts et de la partie basse du centre bourg (récup verre) à partir du samedi 21 octobre 2023 de 9h00 jusqu'au dimanche 22 octobre 2023 à 20h00.

Ces emplacements seront réservés pour l'installation des terrains de pétanque.

Le stationnement des véhicules sera rétabli à partir de 20h00 le dimanche 22 octobre 2023.

Durant cette interdiction, les usagers pourront stationner sur la route de Pébrines, l'allée des sapins, la route de Briatexte et la place Jeanne d'Arc.

Article 2 - L'Amicale Loisir Pétanque Puybegonnaise aura la charge de baliser le parking et remettre en ordre l'espace une fois la manifestation terminée.

Article 3 - Le service technique de la commune mettra à disposition de l'Amicale Loisir Pétanque Puybegonnaise le matériel correspondant (barrières...)

Article 4 - Monsieur le Maire veillera au bon respect de la réglementation.

Le Maire,
Robert CINQ.

Pour extrait certifié conforme
Le 13/10/2023



